

Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise - Canton de Vauréal

Nombre de membres Séance du vendredi 03 mai 2019

en exercice: 14 L'an deux mille dix-neuf et le trois mai l'assemblée régulièrement convoquée le 27

avril 2019, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT.

Présents:9

Votants: 10

Sont présents: Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Marc THOMAS, Jean

Guy COLLURA, Fernand DUSSURE, Sandra SOPHIYAIR, Chantal TOUTTAIN,

Cendrine MILANI AMADY, Evelyne MAILLARD

Représentés: Joël LEFEBVRE par Fernand DUSSURE

Excuses:

Absents: Fabrice DELAROCHE, Gwenaelle DUPUY, Jean Baptiste GONDLACH,

Isabelle GONDLACH

Secrétaire de séance: Chantal TOUTTAIN

Ordre du jour

- 1. Approbation du Conseil municipal du 4 avril 2019
- 2. Subventions aux associations
- 3. Définition des modalités de la prestation broyage
- 4. Vote sur la vente des confitures par lot
- 5. Informations et points divers
- ⇒ Retour sur les commissions CCVVS
- ⇒ Information sur les taxes CCVVS et le recours de la commune de Magny en Vexin
- ⇒ Information FO
- ⇒ Organisation des prochaines élections européennes volontaires pour le bureau de vote

~ ~ ~ ~ ~ ~

Ouverture de la séance : 20 h 36

1. Approbation du Conseil municipal du 4 avril 2019

Après les corrections demandées, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose un vote pour l'attribution de chaque subvention. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide,

- D'octroyer une subvention communale pour l'année 2019 aux Associations suivantes

Subv. fonct. pers. de droit privé :	Montant subvention	OBSERVATIONS	VOTE
DOMIVIE		au vu de l'absence de personnes de St Clair concernées par l'association, le conseil municipal rejette la demande de subvention	Rejet à l'unanimité
SPORT ST CLAIR	7 600 €	Nouveau Président mais reconduction des actions de 2018. Recherche une nouvelle activité pour 2019. Projet d'investissement dans le matériel	1 abstention et 9 votes pour
1.2.3. SOLEIL	500 €	l'association est gérée maintenant par des parents d'élèves.	Unanimité
1.2.3. SOLEIL	4 000 €	demande de subvention exceptionnelle. Le Conseil municipal propose à l'association de présenter le projet fini sur le plan pédagogique et financière. Mais reste favorable sur le principe pour une participation de la commune.	Abstention à l'unanimité sous réserve de présentation d'un projet plus construit
Le Club de l'Amitié	1 000 €	pas de cotisation mais participation de chacun lors des rendez-vous hebdomadaires. Le Conseil municipal demande à l'association de mettre en place un système d'adhésion avec le paiement d'une cotisation et encourage vivement à différencier les adhérents des non adhérents	3 abstentions et 6 votes pour Mme Maillard ne prend pas part au vote en raison de son appartenance au bureau de l'association
Les P'Curieux de St Clair	2 950 €	le Maire se félicite qu'une association de St Clair oeuvre sur un territoire très large. La subvention demandée concerne uniquement les actions menées sur St Clair	unanimité
Vie Libre	300	demande transférée vers le CCAS	
ACPG - association Anciens Combattants	450		1 abstention et 8 votes pour. Monsieur Dussure ne prend pas part au vote en raison de son appartenance au bureau de l'association
ATELIER DU POMMIER	1650 €	Intervention sur l'école communale pour les CM1 et CM2. La présence de cette association donne une valeur ajoutée à la commune. Proposition de réétirer le projet avec l'école ou de faire un nouveau projet avec la maison de retraite.	2 abstentions et 7 votes pour. Mme Sophiyair ne prend pas part au vote en raison de son appartenance au bureau de

			l'association
SAPEURS POMPIERS		Les actions présentées par cette association ont convaincu le conseil municipal mais celui ci reste sur sa ligne de conduite de privilégier les subventions aux associations locales	Rejet à l'unanimité
SECOURS CATHOLIQUE	600 €	transférer vers le CCAS	
Union Sportive Etrepagny		aucune demande chiffrée ni aucun dossier de présentation de l'association	Abstention à l'unanimité
AFSEP (association Françaises pour la Scélose en Plaque)			vote contre à l'unanimité

3. Définition de la prestation broyage

Rapporteur Monsieur Fernand DUSSURE

La commune met à disposition gratuitement deux fois par an le broyeur de la mairie pour les administrés qui souhaitent se débarrasser de branches. Cette opération se fait en principe une fois au printemps et une fois à l'automne à l'occasion des coupes d'arbres.

Certains administrés ne pouvant se déplacer à cette date ou ayant besoin d'une intervention plus importante, Monsieur le Maire propose de mettre en place un service à domicile pour certains administrés.

Cette prestation fournie par la mairie serait payante et avec une mise à disposition du personnel communal.

Pour cadrer cette prestation, il est proposé d'évaluer le coût du salaire de l'agent mis à disposition ainsi que le coût de l'utilisation de la machine et ainsi de proposer un tarif horaire.

Afin de bien règlementer cette nouvelle prestation, il est proposé que la mise à disposition de ce matériel soit encadré par un règlement d'utilisation.

Cette prestation devra se faire sur rendez-vous afin de pouvoir évaluer la quantité. Une fiche de prêt sera remplie par le demandeur. La prestation se fera uniquement du lundi au vendredi et sur les horaires de travail du service technique. Les deux prestations gratuites seront maintenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec une abstention de Monsieur Marc THOMAS et 9 voix pour.

ADOPTE le règlement de la prestation "broyage" joint à la délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place une nouvelle prestation "broyage" auprès des administrés de la commune et selon la procédure définie par le règlement "prestation broyage"

4. Nouvelle tarification des pots de confiture

Rapporteur Madame Dominique COURTI

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter un tarif préférentiel sur les pots de confiture en vente au verger conservatoire.

Actuellement le pot de confiture est vendu à 3.50 €. Il est proposé une nouvelle tarification :

vente de trois pots de confiture à 9.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTE une nouvelle tarification pour les pots de confiture du verger à 9.00 € les trois pots de confiture.

Le nouveau boucher du village demande à pouvoir vendre le jus de pomme de la mairie. Cette demande est approuvée par le Conseil municipal.

5. Informations et points divers

- ⇒ Retour sur les commissions de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS)
 - * Le maraîcher bio : sur ce dossier, Madame Sandra SOPHIYAIR, conseillère municipale, a eu contact avec le pôle urbanisme de la CCVVS, la commune doit soit modifier son Plan Local d'Urbanisme soit faire une proposition pour récupérer le terrain.
 - * Projet de métanisation sur le site de Storengy qui serait intéressé pour stocker ce nouveau gaz. Deux parcelles possibles avec la création d'une nouvelle usine. 15 agriculteurs sont aujourd'hui intéressés par ce projet. Mme Sandra SOPHIYAIR est en attente d'information sur les rejets possible dans l'atmosphère. Les agriculteurs concernés sont sur le territoire du département et il n'y aura pas en principe de traversée de Saint-Clair-sur-Epte par les tracteurs. Ce projet se met en place dans le cadre de la protection de l'eau car les agriculteurs utiliseront moins de glyphosate et donc mois d'eau.
- ⇒ Information sur les taxes CCVVS et le recours de la commune de Magny en Vexin :

Par délibération en date du 26 novembre 2016, la Communauté de communes Vexin Val de Seine a mis en place la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Ce mode de fiscalité a entraîné une modification de la fiscalité des communes. La commune de Magny en Vexin a fait appel de cette décision. Le tribunal vient de statuer sur sa demande et la délibération de 2016 a ainsi été annulée.

Cette décision du tribunal a un impact très important sur les budgets communaux et plus précisément sur le budget de notre commune. Monsieur le Maire lors du dernier conseil communautaire à relevé l'absence d'information sur ce dossier auprès des communes membres qui sont mises devant le fait au dernier moment. En effet, l'information a été donnée par la presse locale. Monsieur le Maire a donc fait un courrier au président de la CCVVS. L'impact sur le budget communal ne sera connu que lors du conseil communautaire du 21 mai prochain.

- ⇒ L'union des Maires du Val d'Oise demande aux communes du département de participer aux dons pour l'incendie de Notre Dame de Paris. Le Conseil municipal a l'unanimité rejette la demande. Il s'agit d'initiatives privées et personnelles.
- ⇒ Information FO : le syndicat FO de l'éducation nationale présente les conséquences de la réforme proposée. Les enfants en école privée de maternelle devront être subventionnés au niveau de l'école par la commune de résidence.

- ⇒ Organisation des prochaines élections européennes volontaires pour le bureau de vote. Le tableau pour les vacations est proposé aux élus pour qu'ils participent au bureau de vote.
- ⇒ Réunion publique Beaujardin : Monsieur le Maire a organisé une réunion publique pour les administrés du hameau de Beaujardin suite à diverses plaintes concernant l'utilisation de produits par le cassissier. Il était proposé aux administrés une rencontre avec l'agriculteur et le propriétaire des terrains. Seuls deux administrés se sont présentés à cette réunion. En conclusion à cette réunion, l'agriculteur a reconnu utiliser du glyphosate mais en très petites quantités. Il s'engage à mettre du paillage plastifié quand il changera les cassis qui se trouvent le long des maisons.
- ⇒ Organisation des Ept'Olympiades : Monsieur Collura en charge de ce dossier demande des volontaires pour l'organisation de cette journée qui se déroule cette année à Wy dit Joli Village le 29 juin prochain

Levée de séance à 22 h 45